

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole
C-Orientation d'aménagement et de programmation : Commune de Rennes

C-2 Synthèse détaillée des OAP de quartier

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019

Principales affectations (à conforter ou à créer)

- Lieu d'intérêt
- Equipement d'intérêt général et structurant
- Equipement de quartier et structurant
- Centralité autour du métro
- Centralité de quartier
- Lieu singulier
- Bâti ou ensemble bâti à créer, restructurer ou requalifier
- Secteur de principale affectation à déterminer (si affectation encore non connue)
- Espace public de type voirie à aménager/requalifier
- Espace agricole à conforter
- Secteur urbain mixte à créer ou à conforter
- Dominante habitat à créer ou à conforter
- Dominante activité à créer ou à conforter
- Secteur à dominante équipement
- Equipement sportif de plein air

Principes de composition urbaine et paysagère (à conforter ou à créer)

- Éléments bâtis à mettre en valeur
- Repère urbain à créer ou à conforter
- Point de vue à préserver ou à valoriser
- Entrée de ville à structurer
- Cours d'eau
- Principe de continuité écologique à préserver ou à créer
- Axe de composition
- Axe de vue
- Plan d'eau
- Massif boisé
- Espace vert et nature en ville

Principes de déplacement (à conforter ou à créer)

- Franchissement à créer
- Gare, halte ferroviaire
- Métro
- Pôle d'échange multimodal
- Voie structurante existante ou à créer
- Voie de desserte existante ou à créer
- Ligne de métro
- Axe de transport en commun en site propre
- Desserte structurante en transport en commun
- Cheminement piéton/bicyclette à aménager ou à conforter

Espaces publics (à conforter ou à créer)

- Espace public majeur
- Espace public de proximité

Risques (éléments à conforter ou à créer)

- Zone d'expansion des crues à préserver

Éléments de contexte

- Réseau fermé
- Bâtiment public
- Parcelle
- Contour communal

